

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00039
Numéro SIREN : 478 447 253
Nom ou dénomination : 2ARC (Architecture RIDEAU Catherine, Aménagement, Réhabilitation, Conception)

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 6115

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	23 414	7 701	15 713	1 617	14 095	871.49	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	212 952		212 952	212 952				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	Total II	236 366	7 701	228 665	214 570	14 095	6.57	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				750	750	100.00	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	40 000		40 000	27 200	12 800	47.06	
	Autres créances	4 289		4 289	101 041	96 752	95.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	8 292		8 292	70 000	61 708	88.15		
Disponibilités	257 048		257 048	196 428	60 620	30.86		
Charges constatées d'avance (3)	9 017		9 017	5 920	3 097	52.33		
	Total III	318 646		318 646	401 339	82 693	20.60	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	555 012	7 701	547 311	615 908	68 597	11.14	

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
26 SEP. 2023
N° 2023/615

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100)	100	100		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10	10		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	482 697	421 945	60 752	14.40	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 043	60 752	42 710	70.30	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	500 850	482 807	18 043	3.74	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	335	91 837	91 503	99.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 440	360	25.00	
Dettes fiscales et sociales	45 047	39 824	5 223	13.11	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	46 461	133 101	86 640	65.09
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		547 311	615 908	68 597	11.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

46 461 133 101

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	137 798		137 798	109 390		28 408	25.97
Chiffre d'affaires NET	137 798		137 798	109 390		28 408	25.97
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	1		1	68.79
Total des Produits d'exploitation (I)			137 798	109 391		28 407	25.97
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 605	4 648		2 957	63.62
Impôts, taxes et versements assimilés			4 396	622		3 774	606.83
Salaires et traitements			117 159	126 125		8 966	7.11
Charges sociales				1 072		1 072	100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 009	490		519	105.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6 001	58		5 943	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			136 171	133 015		3 156	2.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 628	23 624		25 251	106.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2023	31/03/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		100 000	100 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	476	315	161	51.13
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	476	100 315	99 839	99.53
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	476	100 315	99 839	99.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 104	76 691	74 588	97.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 939		15 939	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	15 939		15 939	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 939		15 939	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		15 939	15 939	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	154 214	209 707	55 493	26.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	136 171	148 954	12 783	8.58
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 043	60 752	42 710	70.30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	4 904		10 794
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 405		4 311
TOTAL	8 309		15 105
Autres participations	212 952		
TOTAL	212 952		
TOTAL GENERAL	221 261		15 105

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			15 698	15 698
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 716	7 716
TOTAL			23 414	23 414
Autres participations			212 952	212 952
TOTAL			212 952	212 952
TOTAL GENERAL			236 366	236 366

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	3 286	932		4 218
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 405	78		3 483
TOTAL	6 692	1 009		7 701
TOTAL GENERAL	6 692	1 009		7 701

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	932				
Matériel de bureau informatique mobilier	78				
TOTAL	1 009				
TOTAL GENERAL	1 009				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	40 000	40 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 908	1 908	
Taxe sur la valeur ajoutée	729	729	
Débiteurs divers	1 652	1 652	
Charges constatées d'avance	9 017	9 017	
TOTAL	53 306	53 306	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 080	1 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 365	23 365		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 543	21 543		
Autres impôts taxes et assimilés	139	139		
Groupe et associés	335	335		
TOTAL	46 461	46 461		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080
Dettes fiscales et sociales	23 399
Total	24 479

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 017
Total	9 017

2ARC

Société par à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros

Siège social : 15 Avenue du Clocher de Fréjus
83700 SAINT RAPHAEL
RCS Fréjus 478 447 253

PROCES VERBAL-DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 AOUT 2023 STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois,
Le trente et un août,
A neuf heures,

La soussignée, Catherine RIDEAU née GREGE, associée unique, Gérante de la société **2ARC**, société à responsabilité limitée, au capital de 150 000 euros, dénommée "l'Associée Unique",

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2023,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce,
- Rémunération des fonctions de gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice clos le 31/03/2023,
- le rapport de gestion,
- le texte du projet de résolutions.

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

CR

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique arrête le résultat de l'exercice écoulé à la somme de 18 043 € (Bénéfice) qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 18 043 euros

Report à nouveau : 332 797 euros

Affectation

Réserve légale : 14 990 euros

Dividendes : 140 000 euros

Report à nouveau : 195 850 euros

Le poste « Report à nouveau » est désormais créditeur de 195 850 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués éligibles à la réfraction de 40 % s'élève à 140 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17.2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Ces distributions seront mises en paiement à compter du 31 janvier 2022.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte des conventions réglementées visée à l'article L 233.19 du code du commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée Unique fixe pour l'exercice 2023- 2024 la rémunération annuelle de la gérante à 60 000 €. La rémunération 2022-2023 s'est élevée à 60 000 euros.

Elle sera remboursée, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation. La société prend à sa charge les cotisations sociales de la gérante.

CINQUIEME RESOLUTION

OR

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Catherine RIDEAU née GREGE,
Associée Unique et Gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name Catherine Rideau née Grege.